



HAL
open science

Covid-19 et mort en migration

Linda Haapajärvi

► **To cite this version:**

Linda Haapajärvi. Covid-19 et mort en migration : L'(im)mobilité des corps des défunts pendant la pandémie. *Migrations Société*, 2024, Covid-19 et mort en migration, 36 (195), pp.13-25. 10.3917/mi-gra.195.0015 . hal-04529191

HAL Id: hal-04529191

<https://hal.science/hal-04529191>

Submitted on 2 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Covid-19 et mort en migration

L'(im)mobilité des corps des défunts pendant la pandémie

Linda Haapajärvi

Chercheuse postdoctorale à l'université de Tampere

Membre associée du Centre Maurice Halbwachs (EHESS-ENS-INRAE-PSL)

Affiliée à l'Institut convergences migrations.

Résumé

Ce dossier thématique interroge les expériences, les représentations et les pratiques entourant la mort en migration dans le contexte de la pandémie de Covid-19, à partir de la perspective des frontières géographiques, juridiques, sociales et symboliques, qui façonnent la mobilité et l'immobilité des migrants internationaux. Il met en lumière la multiplicité de ces frontières et leurs conséquences dissimilaires sur l'(im)mobilité des vivants et des morts. Les cinq contributions ici rassemblées portent sur la gestion de la mort en migration en contexte de la crise sanitaire, et s'intéressent à différentes situations : les morts survenues sur les routes migratoires (notamment lors de la traversée de la Méditerranée), l'expérience des immigrés âgés confrontés au risque de mourir de la Covid-19, ou encore les reconfigurations des pratiques funéraires des minorités établies dans des villes françaises, anglaises et suisses. Ensemble, ces textes installent un jeu de miroir entre les questions sur la mort, sur les migrations et sur la crise sanitaire ; ils saisissent la crise sanitaire pour examiner comment l'horizon de la mort structure les expériences migratoires et renouvellent, à partir des spécificités de ces expériences, la réflexion sur les frontières qui dessinent les contours de la condition migrante dans les sociétés contemporaines façonnées par des mobilités internationales toujours croissantes mais aussi plus contestées.

Mots-clés : Afrique du Nord, crise sanitaire, France, mort, rapatriement, Royaume-Uni, Suisse

Lors de l'apparition de la pandémie de Covid-19, 280 millions de personnes vivaient hors de leur pays de naissance. Alors que les mesures de protection adoptées face à la crise sanitaire et leurs conséquences sur les parcours des populations immigrées ou en migration sont aujourd'hui bien documentées par différents travaux en sciences humaines et sociales, la gestion de la mort des personnes décédées de la Covid-19¹ en contexte de migration demeure peu étudiée. Or la pandémie a engendré une mortalité brutale chez les migrants. En France, lors de la première vague de la crise sanitaire, survenue au printemps 2020, on a observé une hausse des décès de 22 % au sein de la population totale contre 48 % chez les personnes nées à l'étranger². Le taux de mortalité a été particulièrement élevé parmi les immigrés âgés de 40 à 69 ans par rapport à la population non immigrée, ce taux a ainsi été 8 à 9 fois plus important pour les immigrés d'Afrique subsaharienne, et 3 à 4 fois plus élevé pour ceux originaires d'Afrique du Nord³.

Pourtant, en ce qui concerne le contexte spécifique de la pandémie, on sait peu de choses sur la manière dont les populations immigrées ou en migration ont fait l'expérience du risque de mourir, de la perte de leurs proches ou encore du deuil. Les négociations qui ont eu lieu entre ces populations confrontées aux décès liés à la Covid-19 et les autorités publiques sont peu étudiées, de même que leurs conséquences sur la (re)définition des responsabilités des collectivités nationales, religieuses et familiales demeurent mal connues. Les sciences humaines et sociales se sont peu intéressées à la mobilité et à l'immobilité occasionnées par les décès durant la crise sanitaire, et leurs significations sociales et politiques constituent un point aveugle des savoirs sur les dynamiques migratoires pendant la crise sanitaire mondiale.

Pour combler ces lacunes, le présent dossier interroge les expériences, les représentations et les pratiques entourant la mort en migration dans le contexte de la pandémie de Covid-19 à partir de la perspective des frontières géographiques, juridiques, sociales et symboliques, qui structurent les vies — et les morts — des populations immigrées ou en migration. Il rassemble cinq textes qui, au lieu de se centrer sur un groupe de migrants ou sur certaines frontières en particulier, mettent en

lumière la multiplicité des frontières qui ont structuré la gestion de la mort en migration dans le contexte de la pandémie. Concrètement, ce dossier s'intéresse aux défis auxquels ont été confrontées les minorités musulmanes en France, au Royaume-Uni et en Suisse, aux immigrés âgés et isolés dans différentes régions françaises ainsi qu'à diverses instances responsables de la prise en charge des migrants précaires et de leurs cadavres.

Ensemble, les cinq textes de ce dossier jettent la lumière sur la question de la mobilité transfrontalière comme un enjeu fondamental de la mort en migration. Les différentes contributions font valoir que la mort en migration a ceci de spécifique qu'elle oblige les proches des défunts à choisir le lieu ultime de repos de ces derniers en procédant à un arbitrage entre le pays d'installation et celui d'origine et, ce faisant, en tentant de mettre en cohérence les multiples ancrages sociaux et spatiaux des défunts tout comme de ceux qui s'attachent à préserver leur mémoire⁴. Du point de vue des autorités publiques, les corps des migrants morts sont des objets problématiques, voire « *encombrants* »⁵, si bien qu'ils remettent en question les normes légales et culturelles ainsi que les pratiques matérielles et rituelles de traitement des défunts standardisées par l'État⁶. Certains textes de ce dossier se situent dans le sillage des recherches sur la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19 qui ont souligné l'importance que revêt la mobilité *post-mortem* des corps des défunts pour les familles transnationales, en particulier dans le cadre des retours posthumes vers la terre d'origine⁷. Cependant, ils abordent aussi la question de l'immobilité dans laquelle le virus a figé les populations concernées et leurs proches défunts ainsi que ce que ces expériences ont produit en termes de reconfiguration des projets migratoires et de résurgence des frontières symboliques et politiques internes des sociétés française, britannique et suisse.

Les articles ont en commun de faire état des frontières multiples à l'intersection desquelles la mort en migration a été gérée durant la pandémie de Covid-19. Ils abordent tout autant les difficultés auxquelles ont fait face les populations immigrées ou en migration qui se sont efforcées de se protéger contre le risque de mourir en terre «

étrangère », que la gestion matérielle et rituelle compliquée des cadavres face au nouveau coronavirus⁸, hautement contagieux, et à des services hospitaliers et funéraires saturés⁹. S'il est vrai que ces reconfigurations ont eu des effets sur l'ensemble de la population des pays d'immigration, ils ont empêché un ensemble de pratiques spécifiques aux migrants et aux minorités — le lavage rituel des défunts, le rapatriement des corps —, occasionnant de ce fait des morts qualifiées de « *surréalistes* »¹⁰ et des processus de deuil perturbés.

Les textes groupés dans ce dossier soulignent aussi le fait que les mesures de protection ont produit des effets dissimilaires sur les migrants vivants et morts, ces derniers accédant parfois plus aisément à la mobilité transfrontalière que les premiers qui ont été soumis à de fortes restrictions de leurs mouvements dans les pays d'immigration ainsi qu'en matière de mobilité internationale. À partir de ces observations, les textes se saisissent donc du moment pandémique¹¹ pour étudier les mutations des frontières géographiques, juridiques, sociales et symboliques afin de mettre en évidence la complexité des situations dans lesquelles les populations immigrées ou en migration ont fait l'expérience de la mort pendant la pandémie de Covid-19, ainsi que les redéfinitions de la « bonne mort » qui en ont découlé.

Nous commencerons par resituer notre approche dans le paysage des travaux déjà effectués sur la mort en migration dans le contexte de la crise sanitaire mondiale, puis nous soulignerons le fait que dans la majorité des pays d'immigration les populations immigrées ou en migration ont été les plus exposées au risque de contracter le nouveau coronavirus et d'en mourir. En partant d'exemples concrets, nous apporterons quelques nuances à l'idée, défendue par les autorités sanitaires et politiques, selon laquelle la réduction de la mobilité géographique internationale allait nécessairement contribuer à la baisse de la mortalité due à la Covid-19. Ensuite, nous mettrons en évidence le fait que les populations immigrées ou en migration, qu'il s'agisse des personnes vivantes ou décédées, avaient un moindre accès à la mobilité transfrontalière par rapport aux populations de leur pays d'installation, une inégalité qui résulte en partie des effets dissimilaires des mesures de protection sur ces populations.

Enfin, nous présenterons les articles qui, ensemble, éclairent d'un nouveau jour les enjeux juridiques, politiques et symboliques de la prise en charge des corps des défunts au sein des sociétés contemporaines façonnées par des mobilités internationales toujours croissantes mais aussi plus contestées.

Mourir de la Covid-19 : les migrants surexposés

Au printemps 2020, les pays du monde entier ont tenté de freiner la propagation de la Covid-19 par diverses mesures de protection dont deux particulièrement drastiques : la fermeture des frontières étatiques et la restriction de la mobilité sur le territoire national des pays en question. La Chine a ainsi mis en place le confinement de la ville de Wuhan le 23 janvier. En Europe, l'Italie a été le premier pays à avoir eu recours à cette mesure en instaurant, le 21 février, un confinement dans quelques régions situées dans le nord de la péninsule. Parmi les pays sur lesquels portent les articles de ce dossier, la Suisse a annoncé l'état d'urgence sanitaire le 16 mars alors que la France et le Royaume-Uni ont respectivement appliqué le confinement les 17 et 23 mars. D'autres pays ont suivi au point qu'en avril 2020 la moitié de l'humanité se trouvait assignée à domicile. Ces mesures restrictives ont eu pour fondement scientifique le fait que les épidémiologistes avaient identifié la mobilité internationale comme un puissant vecteur de diffusion mondiale du virus¹². Autrement dit, les autorités sanitaires et politiques espéraient que moins de mobilité signifierait moins de contaminations, et donc moins de morts. Dans un premier temps, les mesures de protection sanitaire, très restrictives, ont semblé maintenir l'ensemble de la population mondiale dans une immobilité généralisée, au point de donner l'impression d'avoir temporairement mis fin aux inégalités en matière d'accès à la mobilité transfrontalière. En réalité, les rapports entre mobilité et mortalité observés durant la pandémie font état d'un tableau plus nuancé : l'immobilité a été relative plutôt qu'absolue ; le nouveau coronavirus a affecté les différentes catégories de la population de façon très inégale en fonction notamment de leur situation socioéconomique ; et les populations immigrées ou en migration, souvent les plus précaires, ont été plus durement touchées par la maladie.

Les recherches sur la mobilité humaine pendant la pandémie mettent en

évidence le renforcement, sous l'effet des mesures sanitaires, d'un régime de mobilité inégal à l'échelle planétaire. En effet, en temps ordinaire, les citoyens des pays riches de l'hémisphère nord — détenteurs de passeports « forts », parfois dispensés de visas et bénéficiant de files d'attente rapides dans certains aéroports — ont un accès plus facile à la mobilité géographique internationale alors que les ressortissants des pays du Sud global sont soumis à des contrôles stricts aux frontières, voire à l'impossibilité de se rendre légalement en Europe ou en Amérique du Nord¹³. La pandémie a alors avant tout rappelé, dans un premier temps, à cette première catégorie la réalité bien tangible des frontières étatiques. Cependant, très rapidement, il est apparu que moyennant la présentation d'un passeport en cours de validité, la disponibilité des vols, la détention d'un certificat vaccinal ou d'un test Covid négatif, cette population a pu continuer à accéder à la mobilité internationale, des faits qui invitent à relativiser l'idée que, partout dans le monde, tous les individus ont dû faire face à une expérience universelle d'immobilité géographique. Cette dissymétrie apparaît avec d'autant plus d'acuité quand on prend en compte les tentatives des migrants (qui fuyaient notamment les crises politiques et économiques qui ne se sont pas soudainement arrêtées pendant la pandémie) de se rendre en Europe où ils ont été confrontés à des mesures de contrôle aux frontières encore plus hostiles et à des conditions d'accueil dégradées¹⁴. Dans ce dossier, cette question est finement analysée dans l'entretien que Catriona Jarvis et Syd Bolton, fondateurs de l'organisation de défense des droits migrants *Last Rights*, ont accordé à Filippo Furi.

Cette « *injustice mobilière* »¹⁵ et les situations concrètes qu'elle participe à produire semblent d'autant plus préoccupantes en présence de la circulation d'un virus dangereux dont on sait, grâce aux travaux des épidémiologistes¹⁶, qu'il se diffuse bien plus rapidement par l'intermédiaire des passagers privilégiés du trafic aérien — enfermés de manière prolongée dans des espaces clos — que par les voyageurs qui empruntent les voies terrestres et maritimes. Pendant la crise sanitaire, les pays de l'Union européenne (UE) ont décidé dans un premier temps de fermer leurs frontières au nom de la « guerre contre les virus », une décision qu'ils ont maintenue dans un second temps uniquement envers les pays tiers, et ce malgré la réouverture des frontières

internes de l'Union. Ce choix politique a été particulièrement critiqué, analysé comme une mesure « *hygiéno-nationaliste* »¹⁷ utilisée à des fins de renforcement de la « *guerre contre les migrants* » que mèneraient les pays de l'UE depuis plusieurs décennies déjà¹⁸. Cette stratégie de fermeture des frontières extérieures de l'Union, qui s'est fondée sur la désignation des migrants comme principaux coupables de la propagation de la Covid-19, s'est toutefois avérée inefficace, car après une phase initiale de diminution de l'immigration, les arrivées de migrants ont repris de plus belle. Il convient néanmoins de souligner que ce discours stigmatisant n'a pas été dépourvu d'effets : il a renforcé les frontières symboliques qui séparent les citoyens européens, perçus comme dignes de la protection de leurs États respectifs, des migrants dépeints comme porteurs d'une menace sanitaire qu'il importait d'éloigner du territoire européen. Cette posture politique a contribué à renforcer les pratiques discriminatoires qui entravent l'accès des migrants aux soins¹⁹ et, de ce fait, a contribué à la propagation du virus, en particulier parmi les populations déjà vulnérables, comme les immigrées âgées ou les migrants récemment arrivés en Europe. Ces deux groupes de populations sont au cœur des deux premiers textes de ce dossier : « *Difficultés, besoins et résilience des personnes âgées immigrées extracommunautaires dans le contexte de la Covid-19 en France* », par Kheira Belhadj-Ziane, Quentin Moscato, Piero Galloro et Emmanuel Jovelin, et « *“Every Body Counts” : accompagner les familles des personnes disparues ou décédées en migration pendant la pandémie de Covid-19. Entretien avec Catriona Jarvis et Syd Bolton* », par Filippo Furri.

La surmortalité des populations immigrées ou en migration face à la pandémie de Covid-19 constitue elle aussi un argument qui permet de nuancer le discours politique qui a établi un rapport de causalité entre réduction de la mobilité internationale et baisse des contaminations. Tout comme la mobilité transfrontalière, l'(im)mobilité au sein des frontières nationales a été elle aussi structurée suivant des lignes de démarcation sociale. C'est-à-dire que les fractions privilégiées de la population mondiale, celles qui ont pu parcourir le monde dans des conditions relativement sûres et confortables en dépit de la crise sanitaire, ont aussi été les mieux outillées pour faire face au confinement. Au sein de la population

française, l'immobilité a surtout concerné les classes moyennes et supérieures capables de se mettre au télétravail et de se confiner dans leurs lieux de vie. Il en a été autrement pour les classes populaires ainsi que pour les immigrés appartenant à cette fraction de la population. Au sein des populations immigrées ou en migration, on rencontre en effet deux situations de surexposition à la mort Covid. D'un côté, les immigrés étaient surreprésentés parmi les personnes qui ont contracté le nouveau coronavirus faute de pouvoir s'immobiliser : il s'agit notamment des travailleurs dits de première ligne, employés dans les secteurs sanitaire et alimentaire ainsi que dans les domaines des transports et de la logistique²⁰, et des migrants « *inconfinales* »²¹, tels que les personnes sans domicile fixe ou encore en cours de mobilité. De l'autre, les migrants ont aussi été nombreux à se trouver dans des situations d'exposition au risque de contamination à la Covid-19 en raison, cette fois, de leur immobilité même. C'est le cas, par exemple, des demandeurs d'asile hébergés dans des centres d'accueil saturés, des personnes enfermées dans des camps situés dans des zones frontalières, ou encore des travailleurs migrants logés dans des foyers exigus²².

Enjeux politiques des (im)mobilités des défunts pendant la pandémie

Pendant la pandémie, la question de la mobilité s'est donc posée de diverses façons aux personnes immigrées ou en migration selon leur statut juridique, socioéconomique et professionnel. De plus, en matière de mobilité, on a relevé d'importantes différences entre les morts et les vivants : en effet, alors que les mesures sanitaires ont figé les morts dans une relative immobilité, elles ont paradoxalement donné lieu à une grande mobilité des corps des défunts dans des proportions parfois insoupçonnées. Or les spécialistes des migrations internationales se sont peu intéressés à la question de la mobilité des corps des défunts dans le contexte de la pandémie de Covid-19, alors que cette question recouvre des enjeux symboliques et politiques majeurs pour les collectivités en charge de leur gestion, qu'il s'agisse des familles ou des associations de migrants, des opérateurs funéraires ou encore des autorités publiques. Ainsi, de tous les articles du dossier thématique consacré par la *Revue européenne des migrations*

internationales aux effets de la pandémie sur les parcours migratoires, un seul s'est penché sur les victimes de la Covid-19 et leur mobilité spatiale, et cela à partir de la perspective bien spécifique des politiques de rapatriement *post-mortem* mises en place par les gouvernements des pays d'origine des migrants morts en Europe²³. Autre exemple, les deux numéros spéciaux que la revue *Études sur la mort* a dédiés aux expériences de la pandémie chez les migrants, comportent trois textes qui soulèvent cette question, tout en l'analysant sous l'angle du rapatriement impossible des musulmans décédés pendant la crise sanitaire en France et en Espagne²⁴. Dans le présent dossier, trois articles prolongent ces réflexions à partir de travaux empiriques originaux réalisés pendant la crise sanitaire, qui permettent de mettre en évidence les reconfigurations des frontières en présence desquelles les populations immigrées ou en migration réinventent leurs pratiques funéraires, et d'analyser leurs effets dissimilaires sur les morts et les vivants et, par-delà, les significations politiques de cette (im)mobilité des défunts en migration.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, la fermeture des frontières étatiques a eu des conséquences sévères sur les migrants internationaux. Pendant les épisodes de pic pandémique en Europe (mars-mai 2020, novembre-décembre 2020, mars-avril 2021), le trafic aérien a été drastiquement réduit et les déplacements internationaux suspendus, à l'exception de ceux justifiés par un « motif impérieux »²⁵. Certains pays d'origine des immigrés présents en Europe ont décrété une interdiction ferme des entrées sur leur sol pour les personnes en provenance de l'étranger, y compris pour leurs citoyens. Or ces restrictions légales et administratives n'ont pas été appliquées de manière uniforme aux migrants vivants et morts. En effet, dans bien des cas, les défunts ont pu être rapatriés plus aisément que les vivants, ces derniers étant immobilisés à domicile dans les limites des frontières intérieures des pays où ils résidaient au moment de l'éruption de la crise sanitaire.

Cette dissymétrie apparaît tout d'abord à travers les conditions de rapatriement des corps des défunts pendant la crise sanitaire, plusieurs facteurs ayant rendu le rapatriement très difficile durant les premiers temps de la pandémie : limitation du nombre de vols, impossibilité parfois

d'obtenir un certificat de non-contamination, prix élevé des transports aériens devenus rares, refus par les compagnies aériennes de la présence d'accompagnateurs à bord des avions transportant des défunts²⁶, etc. Toutefois, en réalité, seuls quelques pays ont entièrement interdit, pendant une durée limitée, l'accès de leurs ressortissants décédés à l'étranger à leur territoire national. Par exemple, si le Maroc et le Sénégal ont fermé leurs frontières à plusieurs reprises et pendant plusieurs mois, les transports sont restés possibles vers d'autres destinations à l'instar du Mali²⁷ ou encore de l'Algérie et de la Tunisie où les corps des défunts sont arrivés à bord d'avions cargos.

À propos du rapatriement *post-mortem* des corps pendant la crise sanitaire, sujet évoqué dans ce dossier dans l'article de Valérie Cuzol (« *Le rapatriement des défunts musulmans à l'épreuve de la pandémie de Covid-19. Adaptations et reconfigurations des choix funéraires* »), signalons également l'exemple de l'État turc qui, dès mars 2020, a mobilisé un discours ultranationaliste pour justifier de la fermeture des frontières aux migrants internationaux et de la précarisation des droits des étrangers présents sur son territoire, et ainsi à renforcer le pouvoir des élites politiques fragilisées par les crises économiques successives des années 2000²⁸. Cette approche s'est également appliquée aux Turcs de l'étranger : les autorités consulaires turcs n'ont pas seulement facilité les évacuations vers la Turquie de ses ressortissants vivants, mais ont aussi rapidement déployé des mesures visant à organiser le rapatriement de ses ressortissants décédés à l'étranger dans le contexte pandémique. Par exemple, les corps des Turcs décédés en France ont été d'abord acheminés par la voie terrestre vers Francfort en Allemagne, d'où des avions cargos affrétés par la compagnie Turkish Airlines les transportaient vers l'Anatolie²⁹. En définitive, les frontières étatiques se sont donc avérées moins étanches que ne le suggèrent les discours médiatiques et politiques. Par ailleurs, l'adaptation des chaînes logistiques qui ont concouru, pendant la pandémie, au rapatriement des corps démontre à quel point cette pratique compte pour les gouvernements des pays d'origine des populations immigrées ou en migration en tant que moyen d'affirmer leur autorité sur leurs citoyens expatriés et d'exercer une influence politique sur leur diaspora³⁰.

Le contexte pandémique a aussi mis en lumière les interactions entre les politiques sanitaires et les politiques des frontières des pays d'émigration et d'immigration comme un facteur poussant un grand nombre d'immigrés et de migrants à reconsidérer leur projet posthume (inhumation sur place ou rapatriement), ce fut notamment le cas des primo-arrivants originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest et de Turquie, qui d'ordinaire sont particulièrement attachés à l'idée d'un retour *post-mortem*³¹. Trois articles de ce dossier abordent la question de l'enterrement sur place pendant la pandémie de Covid-19 des populations immigrées et de leurs descendants en Europe, une décision qui a résulté en grande partie de la difficulté de rapatrier les corps. En France en particulier, sur l'ensemble des restrictions sanitaires, la mise en bière immédiate et l'impossibilité pour les proches d'entrer en contact avec leurs défunts, ont été particulièrement problématiques pour les musulmans endeuillés, attachés aux pratiques du lavage rituel du corps (*ghusul*) et de son enveloppement dans un linceul (*kafn*). Si la décision prise par le Conseil français du culte musulman (CFCM) d'élever au rang de « martyrs » les musulmans décédés de la Covid-19 et enterrés en France sans les rites islamiques visait à consoler la communauté musulmane³², d'autres solutions ont également été apportées en divers endroits par les acteurs du secteur funéraire en France comme ailleurs en Europe.

Dans ce dossier, l'article de Cecilia Mathys, Leila Geara, Maeva Nardin et N'Dri Paul Konan (« *Mourir en migration au temps de la Covid-19. Quelles réponses des acteurs du champ funéraire en Suisse romande ?* ») démontre qu'en Suisse romande la pandémie a mis un terme aux accommodements informels qui, en temps ordinaire, avaient jusque-là permis aux acteurs du secteur funéraire de garantir un traitement des défunts conforme aux attentes des familles musulmanes. Cet article ainsi que celui de Valérie Cuzol, qui examine les reconfigurations des rites funéraires des musulmans installés à Chalon-sur-Saône et dans la métropole du Grand Lyon, et celui de Nada Afioni (« *Les carrés musulmans pendant la pandémie de Covid-19. L'exemple des cimetières municipaux du Havre et de Southampton* »), mettent également en évidence la saturation des carrés musulmans qui a poussé les communautés musulmanes à rechercher des lieux d'enterrement alternatifs pendant la crise sanitaire. En raison d'un ancrage encore récent sur leur territoire d'installation, la majorité de ces

familles endeuillées ne possédait pas de concession funéraire préalablement à la crise. Les municipalités et les opérateurs funéraires ont donc été en première ligne pour faire face à la mortalité élevée des immigrés et à la pénurie chronique de carrés musulmans, notamment dans le contexte français³³. Si l'enjeu principal était de trouver des places pour accueillir les nombreux défunts, la recherche d'espaces d'enterrement conformes aux normes d'inhumation propres à l'islam (tombes orientées vers la Ka'aba, inhumation dans un linceul, etc.) s'est avérée peu aisée.

La crise sanitaire a donc donné lieu à une situation paradoxale : alors que pendant les pics pandémiques les vivants n'avaient pas le droit de s'éloigner de plus d'un kilomètre de leur domicile, certains morts « ont parcouru » de longskilomètres, voyagé d'une commune à une autre, afin d'accéder à une inhumation perçue comme digne par leurs proches. Les aspects relatifs à la dimension locale de ces demandes qui sont effectuées à l'échelle des municipalités, ainsi que ceux concernant les inégalités territoriales en matière d'enterrement des minorités religieuses sont finement analysés dans l'article de Valérie Cuzol et dans celui de NadaAfiouni, celui-ci se penchant plus particulièrement sur les différences entre la France et le Royaume-Uni, à partir de recherches menées dans les villes du Havre et de Southampton. Ces deux textes mettent en avant les nouvelles dynamiques de collaboration entre les différents acteurs locaux intervenant dans la prise en charge des enterrements musulmans.

Les trois articles de ce dossier consacrés aux mutations des rites funéraires de la minorité musulmane sous l'effet de la crise sanitaire (Cécilia Mathys, Leila Geara, Maeva Nardin et N'Dri Paul Konan ; Valérie Cuzol ; Nada Afiouni), rappellent enfin la place centrale qu'occupe l'(im)mobilité des défunts dans la définition des frontières symboliques et politiques des sociétés contemporaines ainsi que dans la négociation de la position des populations immigrées en leur sein. Les enjeux profonds de ces mouvements sont en particulier soulignés par le fait que les immigrés, leurs familles et les autorités de leurs pays d'origine ont tout mis en œuvre pour permettre le rapatriement des corps, et ce en dépit des mesures restrictives et du bouleversement de la « *trajectoire des corps* »³⁴ des défunts pendant la pandémie de Covid-19. L'(im)mobilité des défunts a, pour sa part, mis

en exergue le contexte politique et historique dans lequel sont inscrits les traitements des migrants décédés. La situation des musulmans endeuillés a rendu visibles les difficultés auxquelles font face les membres de cette minorité désireux de mener une vie bonne, stable et juste, dans un contexte politique européen marqué en ce XXI^e siècle par des mouvements politiques hostiles aux migrants et à l'islam³⁴. Il serait intéressant de voir émerger de nouvelles recherches consacrées à l'analyse de la prise en charge des défunts des communautés minoritaires dans les pays d'immigration, dans une perspective historique permettant d'examiner cette question en lien avec l'histoire coloniale qui relie, par exemple, la France et le Royaume-Uni à un grand nombre de pays d'origine de leurs principales communautés immigrées. Dans ce dossier, les effets complexes (et différenciés selon les contextes nationaux et locaux) des rapports de domination hérités de cette histoire coloniale apparaissent en filigrane de l'article de Nada Afiouni, qui jette la lumière sur les réalités du secteur funéraire qui sont plus nuancées que ne le laisse deviner l'opposition courante entre la France et le Royaume-Uni, souvent présentés comme deux pays aux « modèles » opposés, l'un « républicain » et assimilationniste, l'autre multiculturaliste et plus tolérant vis-à-vis de la différence³⁵. L'analyse proposée par Nada Afiouni rend compte, au Havre et à Southampton, de nouvelles dynamiques auxquelles a donné lieu la pandémie de Covid-19, qu'il s'agisse des mobilisations pour les droits des personnes décédées en migration ou des nouveaux modes de dialogue entre les minorités culturelles et religieuses et les autorités publiques, autant d'évolutions qui apparaissent comme une lueur d'espoir dans cette période post-pandémique qui demeure bien sombre du point de vue des politiques migratoires européennes.

Présentation du dossier

Autour de cette problématique de la mort Covid en migration, ce dossier thématique rassemble cinq contributions dans une approche pluridisciplinaire. Les deux premiers textes du dossier s'attachent à étudier deux situations de surexposition des populations immigrées ou en migration à la pandémie de Covid-19. Le premier, un article co-signé par Kheira Belhadj-Ziane, Quentin Moscato, Piero Galloro et Emmanuel Jovelin, porte sur les personnes âgées immigrées extracommunautaires fragilisées par leur

immobilité et leur isolement dans différentes régions françaises, tandis que le deuxième, un entretien que Catriona Jarvis et Syd Bolton, fondateurs de l'organisation de défense des droits migrants *Last Rights*, ont accordé à Filippo Furri, a pour objet la question de l'accompagnement des familles de migrants disparus ou morts sur les routes de la migration. Les trois autres articles se penchent sur la reconfiguration, pendant la crise sanitaire, des frontières symboliques et politiques des sociétés française, suisse et britannique ainsi que sur la renégociation de la position de la minorité musulmane en leur sein. Alors que Valérie Cuzol met en évidence les évolutions des normes et des pratiques des enterrements musulmans dans la métropole du Grand Lyon et à Chalon-sur-Saône en raison de l'impossible rapatriement des corps des défunts vers l'Afrique du Nord, Cecilia Mathys, Leila Geara, Maeva Nardin et N'Dri Paul Konan démontrent comment l'uniformisation des traitements des corps des défunts en Suisse romande contribuer à invisibiliser les minorités religieuses. Enfin, l'article de Nada Afiouni clôt le dossier avec une étude comparée des relations qu'entretiennent les minorités musulmanes du Havre et de Southampton avec les autorités municipales en charge des cimetières locaux, elle met en avant les ambivalences des politiques française et britannique vis-à-vis des minorités religieuses et ethnoculturelles.

-
1. Dans cet article introductif ainsi que dans le reste du présent dossier, l'expression "mort(s) Covid" est parfois employée pour désigner les décès dus à la Covid-19.
 2. PAPON, Sylvain ; ROBERT-BOBÉE, Isabelle, "Une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que celles nées en France, en mars-avril 2020", *Insee focus*, n° 198, juillet 2020, pp. 1-7.
 3. KHLAT, Myriam ; GHOSN, Walid ; GUILLO, Michel ; VANDENTORREN, Stéphanie, "Covid-19 : excès de mortalité parmi les immigrés", *Plein droit*, n° 137, juin 2023, pp. 10-14.
 4. BALKAN, Osman, *Dying Abroad. The Political Afterlives of Migration in Europe*, Cambridge : Cambridge University Press, 2023, 235 p ; KOBELINSKY, Carolina ; RACHÉDI, Lilyane (sous la direction de), *Traces et mobilités posthumes. Rêver les futurs des défunts en contextes migratoires*, Paris : Éd. Petra, 2023, 304 p. ; SARAMO, Samira ; KOSKINEN-KOIVISTO, Eerika ; SNELLMAN, Hanna (edited by), *Transnational Death*, Helsinki : The Finnish Literature Society, 2019, 224 p.
 5. JAKSIC, Milena ; FISCHER, Nicolas, "Les morts encombrants. Du gouvernement politique des cadavres", *Cultures & conflits*, n° 121, 2021, pp. 7-14 ; LESTAGE, Françoise, "Comment les cadavres des migrants sont devenus des objets sociologiques. Notes sur quelques travaux en sciences sociales (2012-2018)", *Critique internationale*, n° 83, 2019, pp. 193-203.
 6. AFIOUNI, Nada, "La gestion du pluralisme funéraire en France et en Grande Bretagne. Les enjeux politiques, législatifs et identitaires", *Diversité urbaine*, n° 18, 2018, pp. 31-45.
 7. CUZOL, Valérie, "Contraintes sanitaires aux frontières. L'impossible rapatriement des corps immigrés et ses effets sur les ritualités funéraires", *Études sur la mort*, n° 158, 2022, pp. 41- 54 ; MASARWA, Yumna, "From 'We are at War' to 'They are Martyrs' : Burial and Boddy Repatriation among Muslims in Marseilles during the Covid-19

- Pandemics”, *Études sur la mort*, n° 158, 2022, pp. 55-69 ; MORERAS, Jordi, “Enterrement dans les cimetières privés versus rapatriement : un tournant dans les pratiques funéraires marocaines en Espagne ?”, *Études sur la mort*, n° 158, 2022, pp. 71-88.
8. Le virus responsable de la Covid-19 a d’abord été désigné par l’appellation “nouveau corona-virus 2019” avant que ne soit retenu le nom officiel : “Coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2)”.
 9. CLAVANDIER, Gaëlle ; CHARRIER, Philippe ; BERTHOD, Marc-Antoine ; JULIER-COSTES, Martin ; PAGNAMENTA, Veronica ; PILLONEL, Alexandre, “Ne pas rompre la trajectoire des corps morts. Articulations professionnelles durant la pandémie de Covid-19”, *Sociologie*, vol. 14, 2023, pp. 157-173.
 10. SAGLIO-YATZIMIRSKY, Marie-Caroline ; LOTZ, Victoria ; BAUBET, Thierry, “Une mort surréa- liste. Familles immigrées endeuillées par les morts de Covid-19”, *Études sur la mort*, n° 158, 2022, pp. 125-142.
 11. LINKA, Kevin ; PEIRLINCK, Mathias ; COSTABAL, Francisco S. ; KUHL, Ellen, “Outbreak Dynamics of Covid-19 in Europe and the Effect of Travel Restrictions”, *Computer Methods in Biome- chanics and Biomedical Engineering*, Vol. 11, 2020, pp. 710–717 ; SIRKECI, Ibrahim ; YUCESAHIN, Mustafa M., “Coronavirus and Migration: Analysis of Human Mobility and the Spread of Covid-19”, *Migration Letters*, Vol. 17, No. 2, 2020, pp. 379–398.
 12. HELLER, Charles, “De-Confining Borders: Towards a Politics of Freedom of Movement in the Time of the Pandemic”, *Mobilities*, Vol. 16, No. 1, pp. 113-133 ; ADEY, Peter ; HANNAM, Kevin ; SHELLER, Mimi ; TYFIELD, David T., “Pandemic (Im)mobilities”, *Mobilities*, Vol. 16, No. 1, pp. 1- 19 ; AUMOND, Florian ; PETIT, Véronique ; ROBIN, Nelly, “Éditorial : COVID-19, migrations et parcours : ruptures et continuités”, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 38,n° 1-2, 2022, pp. 7-36.
 13. STIERL, Maurice ; DADUSC, Deanna, “The ‘Covid Excuse’: European Border Violence in the Mediterranean Sea”, *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 45, No. 8, 2022, pp. 1453-1474.
 14. SHELLER, Mimi, *Mobility Injustice : The Politics of Movement in an Age of Extremes*, London : Verso, 2018, 224 p.
 15. LINKA, Kevin ; PEIRLINCK, Mathias ; COSTABAL, Francisco S. ; KUHL, Ellen, art. cité.
 16. GEISSER, Vincent, “L’hygiéno-nationalisme, remède miracle à la pandémie ? Populismes, racismes et complotismes autour du Covid-19”, *Migrations société*, vol. 32, n° 180, avril-juin 2020, pp. 3-18.
 17. HELLER, Charles, art. cité.
 18. BRUN, Solène ; SIMON, Patrick, “L’invisibilité des minorités dans les chiffres du Coronavirus : le détour par la Seine-Saint-Denis”, *De facto*, mai 2020, <http://icmigrations.fr/2020/05/15/defacto-019-05/>.
 19. KHLAT, Myriam ; GHOSN, Walid ; GUILLO, Michel ; VANDENTORREN, Stéphanie, art. cité.
 20. ODASSO, Laura ; FORMALÉ, Elisa, “The ‘Inconfinables’ or The Creation of ‘Superfluous Lives’ in Times of Crisis”, *Migration Letters*, Vol. 19, No. 6, 2022, pp. 739–749.
 21. STIERL, Maurice ; DADUSC, Deanna, art cité ; HELLER, Charles, art. cité ; TRIANDAFYLIDOU, Anna (edited by), *Migration and Pandemics : Spaces of Solidarity and Spaces of Exception*, Cham : Springer, 2022, 248 p.
 22. DE HEUSCH, Félicien ; WANGER, Carole ; LAFLEUR, Jean-Michel, “États et diasporas face à la mort en migration : une analyse comparée des cas sénégalais et tunisien avant et pendant la pandémie de Covid-19”, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 38, n° 1-2, 2022, pp. 37-62.
 23. CUZOL, Valérie ; art. cité ; MASARWA, Yumna, art. cité ; MORERAS, Jordi, art. cité.
 24. Selon l’agence Eurocontrol, lors de la première vague de la pandémie de Covid-19, seulement 12 % du trafic aérien était maintenu au sein de l’Union européenne.
 25. CLAVANDIER, Gaëlle ; CHARRIER, Philippe ; BERTHOD, Marc-Antoine ; JULIER-COSTES, Martin ; PAGNAMENTA, Veronica ; PILLONEL, Alexandre, art. cité ; CUZOL, Valérie, art. cité ; MASARWA, Yumna, art. cité.
 26. FOFANA, Mamadou dit ‘Baré’, *Pratiques transnationales autour des morts migrants de Gansoye (Mali/Mauritanie) en période Covid-19 et post-Covid-19 : contraintes, tensions, conflits*, mémoire de master 2 en sociologie et anthropologie, Université Paris Cité, 2022, 109 p.
 27. RUBLON, Tony, « Réponses politiques à la crise de la Covid-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 38, n. 1-2, 2022, pp. 63-87.
 28. AKTEPE, Keziban, “Les politiques de rapatriement de l’État turc en contexte pandémique vues par les Turc de France” (communication orale), Colloque final du projet “Morts Covid en Mi-gration”, Paris : Institut convergences migrations, le 30 novembre 2023.
 29. CLEUZIYOU, Juliette « Éditorial : Mort et migration : perspectives depuis l’espace post-soviétique », *Revue*

- européenne des migrations internationales, vol. 39, n. 1, pp. 7-26 ; DE HEUSCH, Félicien ; WANGER, Carole ; LAFLEUR, Jean-Michel, art. cité.
30. ATTIAS-DONFUT, Claudine ; WOLFF, François-Charles, "Le lieu d'enterrement des personnes nées hors de France", *Population*, vol. 60, n° 5-6, 2005, pp. 813-836 ; SAFI, Mirna, "Varieties of Transnationalism and Its Changing Determinants across Immigrant Generations : Evidence from French Data", *International Migration Review*, Vol. 52, No. 3, 2018, pp. 853-897.
 31. MASARWA, Yumna, art. cité.
 32. AFIOUNI, Nada, art. cité ; HAAPAJÄRVI, Linda ; DEBOST, Jean-Barthélemy ; AFIOUNI, Nada, "Muslim Cemeteries and Politics of Belonging. A Comparative Case Study of France, Finland and the UK", *AEMI Journal*, Vol. 17-18, 2019, pp. 51-70.
 33. CLAVANDIER, Gaëlle ; CHARRIER, Philippe ; BERTHOD, Marc-Antoine ; JULIER-COSTES, Martin ; PAGNAMENTA, Veronica ; PILLONEL, Alexandre, art. cité.
 34. BALKAN, Osman, *op. cit.*
 35. BERTOSSI, Christophe ; DUYVENDAK, Jan W., « Introduction: Penser le 'modèle', changer de question », *Migrations société*, vol. 21, n. 122, mars-avril 2009, pp. 27-37.